

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 6 avril 2005

Le MLPS exige une enquête et des sanctions contre des hauts fonctionnaires français en poste à la Commission européenne

Alors que la République française a complètement transposé dans le droit national les directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE qui suppriment le monopole de la Sécurité sociale, le gouvernement français continue de s'opposer par tous les moyens à l'application des lois qu'il a fait voter par la représentation nationale.

Le gouvernement français a trouvé dans son action illégale le concours de deux directions de la Commission européenne : la Direction Marché intérieur et la Direction Affaires sociales, ainsi que de la Direction générale du service juridique de la Commission. Il se trouve que ce sont de hauts fonctionnaires français qui occupent les principaux postes de ces directions. C'est ainsi que le directeur Marché intérieur était, jusqu'à l'entrée en fonction de la Commission Barroso, M. Jean-Claude Thébault, tandis que Mme Odile Quintin a conservé sa fonction de directrice générale de la Direction Affaires sociales. Quant au directeur général du Service juridique, il s'agit de M. Michel Petite. M. Jean-Claude Thébault est devenu conseiller principal, en charge précisément du Marché intérieur, au sein du cabinet du président de la Commission, M. Barroso

Le MLPS est en mesure de démontrer, preuves à l'appui, que ces Directions de la Commission, lorsqu'elles sont interrogées par des citoyens ou des organismes français sur la réalité des dispositions communautaires, à présent devenues lois nationales, qui ont abrogé le monopole de la Sécurité sociale, s'abstiennent de répondre aux questions posées, ou bien y répondent en s'abritant derrière des jurisprudences dépassées de la Cour de justice des Communautés européennes, ou bien encore de façon carrément mensongère.

En revanche, la Direction de la Concurrence a clairement indiqué que les mutuelles et institutions de prévoyance françaises sont en concurrence avec les sociétés d'assurance françaises et étrangères (en dernier lieu, communiqué du 2 mars 2005).

Le MLPS est ainsi amené à s'interroger sur la loyauté communautaire de ces hauts fonctionnaires français en poste à la Commission et sur leur indépendance, à laquelle ils sont déontologiquement tenus, par rapport au gouvernement français.

Le MLPS exige du président Barroso une enquête approfondie sur les agissements et les responsabilités de ces hauts fonctionnaires et, au cas où les faits allégués se trouveraient confirmés, ce dont le MLPS ne doute pas, qu'il soit procédé à leur révocation.

Il en va de la crédibilité de la Commission européenne et de son président, au moment même où la France est appelée à approuver ou à rejeter par référendum le projet de Constitution européenne et donc à se prononcer sur sa confiance envers les institutions communautaires.